

TIP présenté 2 fois par créancier

Par PiMan, le 12/04/2016 à 11:32

Bonjour,

J'espère être dans le bon forum...

Je suis copropriétaire d'un grand parking sous-terrain. Le syndic a fait un appel de fonds pour des travaux. J'ai payé en renvoyant le TIP qu'il m'avait envoyé. J'ai son relevé de compte et mon relevé bancaire qui attestent que le paiement est bien passé. Un an plus tard, il a représenté le même TIP à ma banque, qui l'a nécessairement refusé. Le syndic me réclame à nouveau la somme déjà payée, et me facture des frais pour le refus du TIP. Je lui ai envoyé les documents prouvant qu'il avait déjà perçu cette somme. Depuis, plus aucune communication de sa part, sauf les relances pour la somme prétendément due.

Quelle est ma prochaine démarche ? Porter plainte ? Contacter leur commissaire aux comptes ? Autre ?

La somme est négligeable, mais leur démarche est malhonnête et agaçante.

Merci d'avance!

Par amajuris, le 12/04/2016 à 11:43

bonjour,

vous adressez un courrier recommandé avec AR, avec les documents prouvant que vous avez déjà payé la somme demandée.

| Par PiMan , le 12/04/2016 à 11:55 | |
|--|--|
| Merci! | |
| | |

salutations